

Compte-rendu de la commission technique du mardi 20 septembre 2022

Etaient présents :

BELLEC Jean-Philippe	IDRA ENVIRONNEMENT
BESNIER Jean-Noël	RSK ENVIRONNEMENT
BLUSSEAU Aurélie	DIE REMEDIATION
BOUCHERY Nicolas	APAVE
CHALHOUB Sylvain	TERSEN
CROZE Véronique	ELEMENT TERRE
FAZENDA Nathalie	KALIES
FOURNIER Juliette	RAMBOLL
GAGNOUX Xavier	AGROLAB
GAULME Marie	DEKRA
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
HAMON Ingrid	GINGER BURGEAP
JAY Laurent	GRS VALTECH
JUMEAU Thierry	SOLER IDE
KALCK Jean-François	ARTELIA
LACOUR Virginie	INOVADIA
LAGNEAU Véronique	FONDASOL
MORIN Nathalie	SOCOTEC
de LA HOUGUE Christel	UPDS
de NANTEUIL Emmanuel	HPC Envirotec
ORDRONNEAU Rodolphe	BUREAU VERITAS
HIEZ David	TAUW
MONTEBRAN Catherine	VALGO
PACAUD Olivier	BREZILLON
PERROT Reynald	TAUW
POUILHE Jacques	SETEC HYDRATEC
POUILLOT Laurent	SUEZ REMEDIATION
RIHOUEY Stéphane	ORTEC SOLEO
SHARP Nicholas	ERM
SINOPOLI Franck	AGROLAB
SENECHAUD Jonathan	COLAS Environnement
URVOY Gaëtan	EODD

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2022.

Le compte-rendu de la commission technique du 5 juillet 2022 est adopté.

2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,

Cf. diaporama en annexe.

3. Point sur les GT en cours

Cf. diaporama en annexe.

Projet de guide usages : ce guide explicite la notion de changement d'usage évoqué dans le projet de décret. Les adhérents se demandent comment conserver la mémoire sur les sites réhabilités pour une typologie d'usage et qui, lors d'un changement d'usage ultérieur, garderont le même usage mais changeront juste les bâtiments de place ou leurs caractéristiques (dimensions des pièces, ventilation, ...) ? Il faudra avoir recours aux SUP pour conserver la mémoire. Pour mémoire, sortie prévue pour la mise en application au 1/1/2023.

Projet de guide échantillonnage des sols contenant des COV : Les adhérents souhaitent que le guide précise que, s'il n'y a pas de problématique de COV identifiée lors de diagnostics antérieurs, le recours à la pelle mécanique/à la tarière et à l'échantillonnage dans un bocal reste possible. Le champ d'application du guide devra bien être précisé (sites avec problématique COV avérée).

Action : Christel demande de l'aide sur le guide de l'auditeur et le guide du donneur d'ordre.
Christel envoie le numéro de la norme DIN à AGROLAB et HPC, qui pourront peut-être aider.
Christel lance un appel à candidats pour venir présenter du REX en GT Bioaccessibilité.
Christel vérifie le champ d'application du guide COV.

4. Avis sur le projet de note concernant l'harmonisation des guides relatifs à l'utilisation de matériaux alternatifs en aménagement ou en technique routière

Cf. diaporama en annexe.

Le projet de note est décevant en termes d'harmonisation et n'atteint pas son objectif. La valeur retenue pour la borne haute du facteur multiplicatif dans le cadre de l'impact sur les sols devra être regardée de près. Il est regrettable qu'elle ne soit pas fournie. Il faudrait mettre des valeurs limites sur la concentration brute pour permettre la réutilisation des terres. La différence entre maintien et préservation de la qualité des sols est subtile !

Par ailleurs, il faut noter que :

- La notion d'usage est introduite en lien avec l'impact sur les sols, alors qu'il serait plus logique de l'aborder en lien avec l'impact sur la santé. Ne pourrait-on pas harmoniser avec le décret usage ?
- L'impact sanitaire n'est pas regardé pour la valorisation en techniques routières. Pourtant, il est courant de réexcaver les routes.

Finalement, la question pourrait se résumer à « laisse-t-on anthropiser les sols et si oui, jusqu'où ? ». Il est indispensable que des règles claires soient fixées ; cela pourrait se faire dans une loi sur les sols !

L'UPDS doit établir un avis sur ce projet de note pour le 24 octobre.

Action : Christel lance un appel à l'aide auprès des adhérents pour rédiger cet avis.

5. Trackdéchets et RNDTS : partage de retour d'expérience des adhérents présents

Trackdéchets fonctionne bien, même si la délégation de signature d'une MOA vers un MOE n'est toujours pas possible. Le statut « d'intermédiaire » a été créé, mais visiblement pas pour les maîtres d'œuvre car il ne donne pas la possibilité de signer les BSDD mais uniquement de les suivre et les visualiser. De plus il faut pour cela être visé par le producteur en tant qu'intermédiaire.
<https://faq.trackdechets.fr/dechets-dangereux-classiques/intermediaire>

En revanche, le RNDTS n'est toujours pas opérationnel. Les adhérents continuent donc à enregistrer les transports de terre de leurs clients sur le fichier xls fourni. Ces fichiers sont ensuite transmis aux clients mais les adhérents n'ont pas d'information sur leur utilisation par ces derniers.

Actions : Christel contacte le BRGM pour faire le point côté RNDTS.

6. Points divers

Analyse du Naphtalène : Le GT laboratoires a fait le choix de recommander l'analyse du Naphtalène avec celle des BTEX plutôt qu'avec celle des HAP. En effet, la méthode de préparation de l'échantillon pour la recherche des HAP serait de nature à minimiser les concentrations en Naphtalène, qui est plus volatil que les autres HAP.

Néanmoins, Agrolab alerte sur le fait que, sur un large panel d'échantillons, la comparaison des deux résultats n'aboutit pas toujours à une concentration plus faible dans le cas de l'analyse avec les HAP. Les adhérents font le même constat. Pour les calculs de risque, ils prennent donc généralement en compte la concentration la plus élevée entre les deux fournies par le laboratoire, en application du principe de précaution. Ce point devra faire l'objet d'une discussion en GT Laboratoires.

Action : Christel contacte EUROFINS et WESSLING pour savoir s'ils font le même constat et alerte le BRGM à ce sujet.

Prochaine réunion : 22 novembre 2022 – 9h à 10h45 (en visio)